



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

A PRES les textes de juin 1961, qui apportaient au personnel technique et administratif du C.N.R.S., « le milliard », notre syndicat (et l'intersyndicale) estimait que la tâche la plus urgente devenait la rectification des anomalies et lacunes introduites par ces textes.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Une anomalie importante était le peu d'incidence de ces textes sur certaines catégories B. A l'heure actuelle, cette anomalie est partiellement rectifiée par la sortie au « J.O. » du 6 mai 1963, du décret qui applique au C.N.R.S. les dispositions prises en faveur des fonctionnaires des catégories C et D.

Si ce dernier texte ne nous donne pas pleine satisfaction, les avantages qu'il accorde ne sont pas négligeables néanmoins. Nous pouvons remarquer en effet :

1° Qu'il apporte aux catégories intéressées (7 B, 6 B, 2 B; 4 C, 3 C; 6 D, 5 D, 4 D, 2 D) une augmentation incertaine correspondant en moyenne à un échelon.

2° Que ce texte prend effet au 1^{er} janvier 1962.

3° L'extension des mesures prises en faveur des fonctionnaires, seuls les contractuels du C.N.R.S. l'ont jusqu'à présent obtenue.

Ces améliorations non négligeables sont le résultat des actions répétées (assemblées générales, délégations d'établissement, manifestations au Ministère des Finances), que nous avons menées entre la mi-novembre et la mi-décembre 1962. Elles constituent la meilleure réponse à certains de nos collègues qui trouvaient un peu grande, en cette période, la fréquence des journées revendicatives.

Nous avons là, une fois de plus, la preuve que l'action unie du personnel est payante.

Il n'en reste pas moins vrai que ces textes ne sont qu'une étape, et qu'ils ne règlent pas tous nos problèmes.

En particulier, il reste en suspens :

- l'extension de la prime de participation à la production scientifique à toutes les catégories.
- la prise en considération de la qualification professionnelle au même titre que les diplômes, et de nombreux autres points importants définis dans notre plate-forme revendicative intersyndicale.

Les textes qui appliquent au C.N.R.S. les mesures prises en faveur des catégories C et D de fonctionnaires, étant maintenant parus, nous devons veiller à ce que la Direction du C.N.R.S., comme elle l'avait accepté lors de l'entretien intersyndical du 11 mars, mette le plus ra-

Nos problèmes

revendicatifs

pidement possible en chantier un nouveau projet, tenant compte de tous les points importants résumés dans notre plate-forme revendicative.

..

Parce que la satisfaction de ces revendications nécessite l'inscription au budget de nouveaux crédits, parce que notre dernier Congrès a attaché une toute particulière importance à la défense du C.N.R.S., il était logique que nous participions activement à la grève nationale de l'Université qui a eu lieu le 25 avril dernier.

En effet, si, sur le plan des principes, nous pensons que le C.N.R.S. doit être défendu pour demeurer fidèle à sa mission « de développer, orienter et coordonner les recherches de tous ordres », si nous pensons par là même qu'en aucun cas, il ne doit devenir un outil dans la main de telle ou telle industrie, cela implique que nous arrachions du gouvernement, les crédits nécessaires à son expansion.

Cette expansion, en crédits d'équipement, en crédits de fonctionnement et de paiement, nous intéresse directement en tant qu'organisation syndicale.

C'est pourquoi lors de la préparation de la grève du 25 avril, nous avons participé à l'élaboration du memorandum intersyndical qui représente un plan d'urgence pour la défense de l'Université. Chaque catégorie de personnel y a présenté ses besoins. Pour notre part, nous réclamions une augmentation des crédits d'équipement (crédits de paiement) et la création de postes supplémentaires de techniciens pour 1963. Enfin, nous avons revendiqué une somme de 2 millions et demi pour le rajustement des traitements, conformément à notre plate-forme revendicative.

Nous étions partie prenante dans cette journée de l'Université, et les techniciens du C.N.R.S. ont montré qu'ils l'avaient compris en participant massivement à

cette grève, parfaitement réussie, grâce à l'unité réalisée pour la première fois, de l'ensemble des syndicats de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

..

Enfin, si nos revendications se placent dans le cadre du C.N.R.S., dans celui plus large de l'Université, n'oublions pas que nous appartenons à la Fonction publique, et que le reclassement des fonctionnaires implique notre reclassement.

L'exemple donné par la puissante grève des mineurs a permis au secteur nationalisé d'obtenir, récemment, des avantages importants. Un peu à l'écart de ces mouvements, l'insuffisance d'unité et de combativité des fonctionnaires, a permis au gouvernement de réduire beaucoup les mesures d'harmonisation des traitements des fonctionnaires. Leurs augmentations ne seront que de 7,25 % au cours de l'année 1963. Au C.N.R.S. cette augmentation apparaîtra sur les feuilles de paie du mois de mai.

..

Qu'il s'agisse de nos revendications à l'intérieur du C.N.R.S., dans le cadre de l'Université, ou dans celui de la Fonction publique, les Pouvoirs publics qui prétendent faire une « politique sociale » ne la font, en fait, que lorsque les travailleurs unis les y obligent.

Nous venons, avec l'arrêté du 6 mai 1963, de franchir une petite étape.

Il nous reste à mener, dans l'unité les grandes luttes, pour obtenir l'application de notre plate-forme revendicative.

En unissant nos efforts à ceux des syndicats de chercheurs, nous obtiendrons qu'on donne au C.N.R.S. — donc à son personnel — la place qui lui revient.

Parce que nous y sommes directement intéressés, nous ferons tout notre possible pour obtenir rapidement un véritable reclassement de tous les personnels de la Fonction publique.

Le Congrès de l'espérance

Du 11 au 17 mai, s'est tenu au palais des Sports de Saint-Denis, le 34^e Congrès de la C.G.T. Deux délégués de notre syndicat y assistaient.

Ce 34^e Congrès, qui se déroulait après la grande grève des mineurs, et après un certain nombre de succès appréciables pour beaucoup de travailleurs (4^e semaine de congés payés, etc.) était particulièrement intéressant et important.

Toutes les interventions marquèrent les progrès de l'unité d'action dans la lutte et l'aspiration grandissante à l'unité syndicale.

Saluant l'arrêt de la guerre d'Algérie (intervenu depuis le 33^e Congrès), Benoît Frachon, dans son rapport, constate que, loin d'économiser sur le budget de guerre, le pouvoir a augmenté les crédits militaires pour mettre au point la force de frappe.

Cette orientation vers l'armement atomique met gravement en cause non seulement les budgets familiaux, mais compromet aussi la paix dans le monde et le développement du pays dans tous les domaines.

Notre camarade Dupré, dans une intervention très applaudie, démontra (comme il l'avait déjà fait le 31 mars à notre congrès du C.N.R.S.) combien l'orientation actuelle du gouvernement en matière de recherche conduisait à la mainmise des grandes sociétés capitalistes sur la recherche, et cela au détriment de la recherche fondamentale.

Cette intervention et celles des représentants de toutes les activités du pays, montrèrent combien la politique gaulliste est néfaste, mais elles ont indiqué aussi à quel point les travailleurs en étaient conscients. Comme les mineurs, comme l'Université, de nombreuses corporations avaient entamé la lutte pour une nouvelle orientation conforme aux intérêts des travailleurs.

Le pouvoir, pour imposer sa politique voudrait mettre à la raison les syndicats, et ce qu'il n'a pas réussi par la force, lors de la grève des mineurs, il voudrait l'imposer par d'autres méthodes. Le gouvernement voudrait que les syndicats en coopérant avec le pouvoir deviennent en quelque sorte un instrument de l'Etat.

Devant cet état de fait, le Congrès a décidé de tout mettre en œuvre pour développer l'action unie et aboutir à ce que face au gouvernement et aux grandes sociétés capitalistes, les travailleurs luttent au sein d'un seul syndicat.

Pour nous, au C.N.R.S., dix ans d'unité d'action doivent certainement avoir créé des conditions favorables pour que, tous ensemble, F.O., C.F.T.C. et C.G.T. nous puissions envisager favorablement la poursuite de cette action unie pour nos revendications et la recherche de ce syndicat unique.

Le 25 avril dernier, l'Université et les Laboratoires de Recherche ont fermé leurs portes. Cette grève de 24 heures, ordonnée par la totalité des syndicats, faisait suite à un refus du Ministre de l'Éducation Nationale de recevoir une délégation des représentants syndicaux. Cette grève a été suivie très largement dans toutes les Facultés du pays. A Paris, dans la cour de la Sorbonne, un meeting groupant plusieurs milliers de personnes (professeurs, chercheurs, étudiants, techniciens) a permis aux représentants des divers syndicats d'exposer leurs revendications particulières. En province, de semblables manifestations se sont également tenues. A Marseille, notamment, le meeting fut suivi d'une Conférence de presse.

Cette journée a donc été une étape importante dans la lutte des syndicats pour la défense de l'Université et de la Recherche.

Depuis fort longtemps, nous ne cessons de dénoncer la situation alarmante de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Situation qui fait de l'Université en particulier et de l'Éducation Nationale en général, un secteur sous-développé du pays et qui risque donc de compromettre gravement l'avenir du pays.

Depuis fort longtemps, nous souhaitons une action unie de tous les syndicats, sur la base d'un programme commun. De réels progrès ont été réalisés et ont permis d'assurer le succès de la grève du 25 avril.

Pour essayer de rétablir une situation « bien noire », pour permettre aux Facultés de pouvoir faire face à la poussée démographique et de combler le retard accumulé (quoi qu'on en dise en haut lieu) un memorandum des besoins urgents a été établi par les syndicats afin de le porter à la connaissance du Ministre. Près d'une quinzaine de syndicats ont participé à son élaboration. Mais les pouvoirs publics n'ont pas daigné accepter les délégations syndicales.

En ce qui concerne les personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., l'Intersyndicale a élaboré les propositions suivantes :

I. — Equipement (crédit de paiement). — 40 millions ont été inscrits au budget 1963 contre 85 en 1962. Quant on sait que les crédits de la Recherche civile sont en expansion de 50 % (pour 1963), on peut mesurer la politique de grandeur entreprise dans ce domaine.

II. — Postes. — Une progression minimum de 30 % des effectifs des techniciens et administratifs a été jugée nécessaire. Soit 700 nouveaux postes pour 1963.

III. — Réajustements des salaires. — Il a été demandé 2 millions et demi. Cette somme dégagerait les crédits nécessaires à la satisfaction des revendications de la plate-forme intersyndicale.

Ces diverses revendications sont importantes pour l'expansion des labos, la promotion effective des agents inscrits sur les listes d'aptitudes et l'aboutissement de notre plate-forme revendicative.

La grève du 25 avril n'a été qu'un avertissement, qu'une mise en garde. Elle rappelle au Ministre de l'Éducation Nationale, qu'il doit considérer les représentants des organisations syndicales comme des interlocuteurs valables et discuter avec eux autour d'une table ronde. Elle rappelle au gouvernement que nous voulons voir inscrites au collectif budgétaire ces mesures correctives. Les fonds nécessaires pour redresser cette situation existent. Il suffit d'examiner le budget de la force de frappe.

Les états généraux du désarmement

Le dimanche 19 mai, à Saint-Ouen, plusieurs dizaines de milliers de personnes, Parisiens et provinciaux, assistaient au grand rassemblement qui clôturait les États-Généraux du Désarmement.

Lancée par le Mouvement de la Paix, l'idée d'une telle manifestation avait été reprise par un comité de préparation, groupant 150 personnalités politiques, scientifiques, artistiques, et auquel s'étaient ralliés de nombreuses organisations syndicales. Ce comité appelait tous les Français à organiser et à participer le plus largement possible à toutes les réunions, discussions et confrontations qui auraient lieu sur les problèmes du désarmement et de la paix.

Une très large assemblée a réuni le samedi 18 mai tous les organisateurs, participants et délégués. Ceux-ci ont élaboré une double motion présentée le dimanche et dont l'adoption a marqué la fin du rassemblement.

La première motion s'adresse à tous les gouvernements et leur demande « ... de poursuivre une politique de paix et de chercher sans relâche à résoudre par la négociation les conflits qui peuvent surgir... de hâter la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous strict contrôle international... que soit conclu sans retard un accord mettant fin aux essais d'armes atomiques... ». Elle demande au gouvernement français « ... de renoncer à la force de frappe et de mettre au service de la paix les immenses possibilités de la science ».

Elle souhaite « une liaison entre tous les mouvements et organisations qui luttent pour la paix... » et décide « de maintenir et de consolider les liens qui se sont établis dans la préparation et le déroulement des États-Généraux... et d'accomplir tous efforts qui permettront à d'autres forces de s'associer à la lutte commune pour le désarmement et la paix ».

Notre syndicat s'était associé à l'appel en demandant à tous de participer activement à ces États-Généraux. Des assemblées, réunissant chercheurs et techniciens, ont eu lieu dans différents laboratoires et beaucoup ont assisté au rassemblement de Saint-Ouen. Mais ceci ne constitue qu'un premier pas. Dans les mois qui viennent, nous espérons que tous les techniciens s'associeront à la campagne d'information, et intensifieront leur action pour le désarmement et la paix.

La fonction publique et nous

Les puissants mouvements revendicatifs de ce début d'année, en particulier ceux du secteur dépendant de l'Etat, ont mis clairement en lumière la démagogie de la politique sociale annoncée par le pouvoir, mais aussi les grandes possibilités des travailleurs rassemblés dans un même combat, pour la défense de leurs conditions de vie et de travail.

Après avoir dû, en décembre, céder quelques augmentations, c'est un refus catégorique que le gouvernement opposait aux cheminots, gaziers et électriciens et à la Fonction publique. C'est par la réquisition qu'il répondait aux revendications des mineurs.

Par leur ténacité, leur combativité et leur unité, les mineurs ont fait face à la réquisition et obtenu, après 35 jours de grève, des satisfactions très appréciables (11 % d'augmentation minimum d'ici le 1^{er} janvier 1964, la 4^e semaine de congés payés et des discussions sur l'avenir de leur profession). Ils ont été aidés, dans cette lutte courageuse, par le soutien tant moral que matériel de tous les salariés et de l'opinion publique.

En revanche, le dur combat des mineurs a donné un nouvel élan et une force accrue aux luttes engagées depuis plusieurs mois dans le secteur nationalisé, et le gouvernement a dû faire un nouveau pas : des augmentations de 3,20 % et 8,15 % par étapes d'ici le 1^{er} janvier 1964 ont été respectivement accordées à la S.N.C.F. et à l'E.D.F.-G.D.F., ainsi qu'un versement exceptionnel de 50 francs à tous les agents.

Pour la Fonction publique, ce n'est que début avril, après les manifestations du 20 mars, que le gouvernement, soucieux de ne pas voir s'étendre le mouvement à cette importante catégorie d'agents de l'Etat, s'est préoccupé de la situation et a pris les décisions suivantes :

— Tout reclassement catégoriel serait à peu près arrêté pour faire porter l'effort uniquement sur le traitement de base. Sur ce point, les engagements antérieurs sont donc reniés, notamment en ce qui concerne la réforme des cadres C et D de fonctionnaires dont les premières mesures, prises en mai 1962, nous ont permis d'obtenir pour nos catégories correspondantes de contractuels (la répercussion n'étant pas automatique) les améliorations indiciaires qui font l'objet de l'arrêté du 6 mai 1963 (voir le détail par ailleurs).

— Augmentation du traitement de base par étapes (décret du 15 mai 1963 applicable automatiquement à nos traitements) :

- Au 1^{er} avril 1963 : 4 % donnant un nouveau traitement de base de 3 983 F (au C.N.R.S. les traitements de mai comprendront cette majoration) ainsi que le rappel pour le mois d'avril.
- Au 1^{er} octobre 1963 : 1,5 %.
- Au 1^{er} janvier 1964 : 1,75 %.
- Soit au total : 7,25 %.

Bien que notre retard soit reconnu supérieur à celui de l'E.D.F., le gouvernement prétend avec un taux d'augmentation inférieur, réaliser l'harmonisation avec le secteur nationalisé et considère que la créance de la Fonction publique est maintenant totalement éteinte. Ce fait est particulièrement grave, car seuls des calculs arbitraires ont permis d'aboutir à de telles conclusions :

— L'étude de l'évolution des situations dans la Fonction publique et le secteur nationalisé a été effectuée à partir de dépenses salariales globales qui comprennent des augmentations résultant de reclassements catégoriels, et ne sont donc pas valables pour des appréciations d'ensemble.

— Les conclusions de la « Commission Massé », prises comme base pour l'évaluation du retard, font intervenir des considérations telles que promotions professionnelles et réduction de la durée du travail, qui ne valent pas pour la Fonction publique, et sont formellement contestées par les organisations syndicales du secteur nationalisé.

— Et enfin, en prenant comme référence l'année 1958, le retard existant avant cette date est délibérément négligé. Chiffre officiellement à 33 % en fonction des rémunérations du secteur nationalisé et du coût de la vie en juin 1957, ce retard n'a pas été résorbé (les hausses de prix ayant pratiquement absorbé les augmentations de salaires) et est à la base du décalage actuel de la Fonction publique.

Les augmentations dont nous allons bénéficier, sans sous-estimer leur importance, auraient sans aucun doute pu être améliorées si, avec une unité et une combativité semblable à celles de nos camarades du secteur nationalisé, nous avions pris une part plus active à la lutte de ces derniers mois.

Cette action aurait dû pouvoir se réaliser, toutes les organisations syndicales de la Fonction publique se déclarant d'accord sur le fond. L'U.G.F.F.-C.G.T. s'est efforcée de la concrétiser mais elle s'est heurtée à l'attentisme dans lequel se cantonne depuis un certain temps les autres fédérations, et qui conduit à laisser s'aggraver notre retard.

La Fonction publique a ses problèmes particuliers qui exigent l'action propre de ses personnels. Il nous faut en premier lieu obtenir, comme dans les secteurs voisins, une confrontation générale gouvernement - syndicats, de toutes tendances réunies, sur les questions en suspens :

- évaluation du retard réel de la Fonction publique et décision à prendre pour le résorber ;
- correction de la grille indiciaire réparant les injustices dont ont été victimes les faibles et moyens indices ;
- reclassement des petites catégories ;
- amélioration des retraites, durée du travail, etc.

Le récent congrès de l'U.G.F.F. (26 et 27 avril) a réaffirmé sa volonté de poursuivre ses efforts pour que les progrès de l'unité conduisent à une puissante action de la Fonction publique, qui permettra d'obtenir des améliorations, en rapport avec le décalage réel.

Les commissions d'avancement 1963

I. — Il faut réformer la Commission de dérogation.

Cette exigence, formulée à plusieurs reprises par notre syndicat dans ses congrès doit être discutée avec l'Administration, dans le cadre des modifications statutaires proposées par l'Intersyndicale.

Il est, en effet, caractéristique que cette commission, après plusieurs renvois, n'ait pas encore pu se réunir, faute de pouvoir rassembler les « personnalités scientifiques » nommées par le directeur du C.N.R.S.

Cette situation a conduit l'Administration du C.N.R.S. à envoyer les dossiers des candidats, par discipline, aux membres de la Commission afin que ceux-ci donnent leur avis. Ensuite, en une seule séance, la Commission prendra les décisions définitives.

Il nous semble que cette procédure augmente encore les possibilités d'injustices. Le remède que nous préconisons serait que cette commission soit paritaire. Ainsi, le personnel aurait la possibilité d'être défendu par ses délégués.

Actuellement, un compromis n'entraînant pas de modification statutaire pourrait être la participation, à titre d'« ob-

servateurs » des membres de la Commission paritaire représentant le personnel qui pourraient donner, si nécessaire, des précisions sur les candidats sans avoir de pouvoir de décision.

En définitive, dans son intérêt, il importe que le personnel fasse entendre sa voix, par l'intermédiaire de l'Intersyndicale, sur cette importante question.

II. — Résultats des commissions paritaires.

Notre syndicat expose chaque année ses appréciations sur le déroulement des commissions, sur les résultats et propose en conséquence certaines améliorations nécessaires.

Il ne nous sera possible, dans cet article, que de tirer des enseignements partiels, la Commission de dérogation ne s'étant pas encore réunie; et nous donnons dans un 1^{er} article notre point de vue sur ce retard et ses conséquences.

La constatation principale du déroulement des commissions 1963 (notamment pour les B), est l'impossibilité, en raison de l'effectif actuel de notre cadre (5.000 environ) de faire, dans les conditions habituelles, un travail sérieux.

Nous sommes d'ailleurs, sur ce point, en complet accord avec les représentants de l'Administration, qui souhaitent alléger le travail des commissions, dans sa partie la plus fastidieuse et la moins intéressante pour le personnel.

En effet, la longue durée des commissions est due en grande partie à la lecture des milliers de notes des agents, et des notes extrêmes de leurs patrons respectifs. Mais la discussion effective n'a lieu que pour les agents très bien notés (afin de leur donner une accélération), ou pour les agents mal notés ou ayant une notation douteuse (afin de fixer le retard éventuel qui leur sera infligé) ; les agents bien notés ayant automatiquement leur échelon au choix.

L'Administration nous a fait part d'une proposition consistant à créer des sous-commissions qui élagueraient le travail, la discussion ayant lieu en commission paritaire plénière. Nous avons, quant à nous, des objections sur cette proposition, mais ayant proposé une autre formule qui semble être envisagée, nous espérons qu'elle sera adoptée pour 1964, à titre d'expérience.

Notre proposition la voici : l'Administration devrait fournir, dans un délai raisonnable (1 mois minimum avant la date de réunion), les états du personnel comportant toutes les notes ; chaque représentant préparerait ainsi ses remarques

et la discussion porterait sur les accélérations et les retards éventuels : tous les agents pour lesquels, ni l'Administration ni les représentants du personnel ne feraient d'objections, seraient automatiquement promus au choix.

Ainsi, la durée des commissions serait réduite ; le temps consacré à la discussion plus long ; et les intérêts du personnel bien préservés.

Dans le même esprit et pour améliorer encore le travail des commissions, nous réclamons à nouveau la présence, sans voix délibérative, des suppléants ; les suppléants assisteraient les représentants dans leur travail.

En conclusion, voici les remarques générales à propos des commissions 1963 :

- Le nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude a augmenté de 25 % en 1963 ; cette augmentation est due à la décision du C.N.R.S. de reverser en commission paritaire tous les agents ayant 5 ans et plus d'ancienneté et proposés en dérogation (à l'exclusion de ceux proposés de 1 B et 1 C en 3 A, et de 3 B en 2 B).

- Le passage en 2 B et en 3 A, malgré la double possibilité (paritaire ou dérogation) reste le plus difficile, en raison du nombre important de candidats, et du petit nombre de postes.

- Le passage en 1 A, malgré le nombre de dossiers très valables, a été limité à quelques cas seulement. Ceci semble en contradiction avec l'interprétation par le C.N.R.S. et les Finances de notre statut, interprétation qui consiste à considérer la 1 A comme une prolongation normale de la 2 A.

- Un grand nombre de possibilités, notamment pour les catégories 2 A, 1 B, 3 B, 5 B, 4 D, ont été reportées sur l'année prochaine, soit faute de candidats, soit en raison de l'insuffisance des arguments contenus dans les dossiers.

..

Les augmentations résultant des décisions prises par les commissions paritaires, seront portées sur les feuilles de paie de mai ou de juin, selon les cas.

L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 1963 ET LES SALAIRES AU 1-4-1963

L'arrêté du 6 mai 1963 (J.O. du 14) fixe les relèvements indiciaires destinés à étendre aux contractuels du C.N.R.S. les mesures prises pour les fonctionnaires des cadres C et D.

A l'exception des catégories 2 B et 2 D pour lesquelles les aménagements ne résultent pas d'une assimilation aux fonctionnaires, les majorations de points apportées par ce texte représentent le plus généralement la valeur d'un échelon et parfois de 2 échelons (au bas des échelles 6 D et 4 D par exemple).

Les dispositions de l'arrêté prennent effet au 1^{er} janvier 1962. Les contractuels classés dans les échelons bénéficiaires de

GARCHY
— Notre camarade Dumail, membre du bureau de la section d'Orsay, s'est rendue à Garchy pour porter une soixantaine de livres, dont de la section du C.A.E.S. d'Orsay à la section du C.A.E.S. de Garchy. Cette offre de livres qu'Orsay possède en double, avait été faite lors d'une visite de notre camarade Dupré à Garchy pour aider au développement de la bibliothèque du C.A.E.S. de Garchy.

ROSCOFF
Lorsqu'on vient de Roscoff au Congrès du Syndicat avec le désir légitime d'apporter quelque chose aux autres en échange de ce qu'on va apprendre, on se sent toujours un peu démunis. Les camarades de Paris, pendant toute l'année, se sont démenés pour nous obtenir des avantages de la Direction, des Pouvoirs publics, ils ont renforcé l'unité, développé les œuvres sociales, défendu les collègues en commission paritaires... et nous, qu'avons-nous fait ?

Cette année, en toute franchise, nous avions envie de répondre : nous nous sommes surtout occupés des chômeurs. En parler au Congrès ? cela n'avait pas l'air sérieux — et pourtant, nous l'avons fait quand même. C'est que le rôle du responsable C.G.T. — fût-il technicien du C.N.R.S. — dépasse largement le cadre purement professionnel quand il se trouve au cœur d'une région traditionnellement inorganisée où des centaines d'ouvriers saisonniers se trouvent complètement désemparés quand leur unique source de travail disparaît. Cette année, le froid exceptionnellement rigoureux a détruit les choux-fleurs, ruinant les petits cultivateurs et condamnant au chômage la presque totalité des ouvriers embaumeurs.

Nous avons alors — provisoirement — oublié un peu les indices de la Fonction publique et n'avons eu de cesse que les chômeurs se soient organisés en comités et qu'ils aient obtenu de chaque commune la création de chantiers et l'ouverture d'un fonds de chômage pour ceux qui ne pouvaient pas travailler. Nous avons expliqué le programme de la C.G.T. — non sans mal parfois — car il est plus difficile de faire adopter la revendication de la semaine de 40 heures par un ouvrier perpétuellement menacé de sous-emploi que par une employée des chèques postaux. Nous nous sommes heurtés, brutalement, à la réaction locale ; mais notre travail a été positif puisque les ouvriers ont fait l'expérience que c'est seulement unis et organisés qu'ils pouvaient agir sur leur destin.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire : la démocratie syndicale ne s'apprend pas en quelques mois — mais nous avons jeté les bases d'une Union locale qui sera vivante si nous pensons que c'est tous les jours que nous sommes membres de la C.G.T., et pas seulement quand il y a un grand coup à donner, si nous parvenons à apprendre aux travailleurs de notre région à se sentir responsables de leurs actes, à ne pas remettre à d'autres le soin de penser pour eux.

Depuis le Congrès, nous avons eu un autre champ d'activité : nous sentant, comme scientifiques, une responsabilité particulière devant le danger d'une guerre atomique, avec le syndicat des chercheurs, avec celui des instituteurs, nous sommes allés trouver nos camarades cultivateurs qui, eux aussi, ont fait de fameux progrès en organisation depuis quelques années — et ensemble, nous avons préparé les Etats-Généraux du Désarmement. Et c'est un peu parce que notre section syndicale a su sortir des limites de son laboratoire que des paysans de notre région sont venus à Saint-Ouen le 19 mai défilier avec nous derrière la pancarte de Roscoff.

Le rôle de la C.G.T. — et la C.G.T., c'est nous — c'est, bien sûr, de défendre les intérêts professionnels immédiats de nos syndiqués, mais c'est aussi d'aider à la prise de conscience des larges masses laborieuses, c'est de faire progresser l'organisation pour mettre en échec un pouvoir dont le caractère catastrophique apparaît même à ses plus fanatiques partisans.

GRENOBLE
— Notre camarade Hilaire s'est rendu à Grenoble où il a assuré une réunion avec les responsables de la section. Le soir, au cours d'une réunion rassemblant syndiqués et non syndiqués, notre camarade a donné les dernières informations sur l'action syndicale.

NANCY
— Nos camarades de Nancy préparent actuellement une assemblée générale avec la participation du camarade Dupré, membre de la Commission paritaire et responsable de notre syndicat pour le travail des commissions.

STRASBOURG
— Des contacts ont été pris avec nos camarades du Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale (S.N.P.C.E.N. - F.E.N.) de Strasbourg pour envisager l'action nécessaire pour la défense des agents du cadre des grands accélérateurs.

majorations toucheront donc un rappel portant sur l'année 1962 (montant global variant de 10.000 à 60.000 anciens francs) et sur les premiers mois de 1963 (valeur mensuelle du point pour la région parisienne : 3,83 F de janvier à mars et 3,93 F à partir du 1^{er} avril).

Selon les assurances données par le C.N.R.S., les reclassements seraient effectués pour la paye de juin, et les rappels versés en juin et juillet, selon les cas.

Le tableau ci-dessous donne les nouvelles carrières des catégories intéressées par l'arrêté.

Les indices correspondent à la nouvelle échelle de la Fonction publique.

Les salaires bruts mensuels indiqués sont ceux de la région parisienne et tiennent compte de l'augmentation de 4 % du traitement de base de la Fonction publique intervenant à compter du 1^{er} avril 1963.

Pour les catégories ne figurant pas dans ce tableau, les chiffres donnés dans notre grille de janvier 1963 doivent être majorés de 4 % à partir du 1^{er} avril. Nos adhérents recevront avec leur bulletin du mois prochain la nouvelle grille complète des salaires à jour au 1^{er} avril 1963.

Echelons	7 B	6 B	2 B	4 C	3 C	6 D	5 D	4 D	2 D
	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire
1 ^{er} ...	143-569,60	151 -601,40	217* - 864,30	151 -601,40	179* - 713,00	138-549,70	151 -601,40	158 -629,30	214* - 852,40
2 ^e ...	146-581,50	156 -621,30	232* - 924,10	157 -625,30	200 - 796,60	143-569,60	156 -621,30	164 -653,20	232 - 924,10
3 ^e ...	151-601,40	168 -669,10	251* - 999,70	167 -665,20	211 - 840,40	146-581,50	163 -649,20	171 -681,10	254 -1011,70
4 ^e ...	156-621,30	173 -689,10	266* -1059,50	173 -689,10	224 - 892,20	149-593,50	168 -669,10	175 -697,00	277 -1103,30
5 ^e ...	163-649,20	177 -705,00	281* -1119,20	180 -716,90	236 - 940,00	151-601,40	172 -685,10	179 -713,00	300 -1194,90
6 ^e ...	167-665,20	182 -724,90	297* -1183,00	188 -748,80	247 - 983,80	154-613,40	176* -701,00	186 -740,80	323 -1286,50
7 ^e ...	171-681,10	188 -748,80	315* -1254,60	194 -772,70	263 -1047,50	158-629,30	181* -720,90	190 -756,80	345 -1374,10
8 ^e ...	175-697,00	192 -764,70	331* -1318,40	201 -800,60		162-645,20	190* -756,80	194* -772,70	369 -1469,70
9 ^e ...	186-740,80	197 -784,70	345* -1374,10	209* -832,40		165-657,20	193* -768,70	200* -796,60	392 -1561,30
10 ^e ...		203* -808,50	369 -1469,70	218* -868,30		169-673,10	196* -780,70	208* -828,50	415 -1652,90
11 ^e ...			392 -1561,30	228* -908,10				216* -860,30	
12 ^e ...			415 -1652,90					221* -880,20	

* Echelon ne bénéficiant pas d'augmentation de points d'indice.



NOTRE BASE DE TRAVAIL !

la résolution de notre dernier Congrès (30 et 31 Mars 1963)

LE 8^e CONGRES national du Syndicat C.G.T. des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., réuni à Paris les 30 et 31 mars 1963 :

Enregistre qu'une nouvelle étape sur la voie de la satisfaction de nos revendications est sur le point de s'accomplir, avec la parution annoncée des textes relatifs aux catégories du C.N.R.S. correspondantes aux Cadres C et D de la Fonction publique.

Il renouvelle l'orientation des revendications qui vise à obtenir en priorité le redressement des anomalies et injustices introduites ou maintenues par les textes de juin 1961 et, tout en estimant à leur valeur exacte les progrès qu'apporteront les nouveaux textes, et en se félicitant que l'action du personnel ait assuré leur effet à partir du 1^{er} janvier 1962, il souligne leur insuffisance et la nécessité de mener avec énergie, dès à présent, l'action pour la satisfaction complète de la plateforme intersyndicale.

Le Congrès condamne la ruineuse et folle course aux armements. Alors que le pays est pour la première fois en paix depuis 23 ans, le Pouvoir consacre des sommes toujours plus considérables aux dépenses militaires, aggravant la condition des travailleurs et sacrifiant des secteurs vitaux de la nation, en particulier, l'Ecole, l'Université et la Recherche.

Parallèlement à cette politique, le Pouvoir accentue son caractère autoritaire et multiplie les tentatives pour s'opposer par la réquisition aux grèves des travailleurs qu'il rémunère.

Le 8^e Congrès salue la magnifique grève des mineurs qui inflige un échec sévère au gouvernement et atteste des progrès considérables de l'unité d'action des travailleurs.

Amélioration des rémunérations et garanties des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

Le Congrès exige :

I. — Avec tous les travailleurs de la Fonction publique :

- minimum de rémunération mensuelle fixé à 600 F ;
- alignement de l'ensemble des traitements sur les salaires du secteur nationalisé ;
- suppression des abattements de zone ;
- abaissement de l'âge de la retraite.

II. — Dans le cadre du C.N.R.S. :

- les modifications statutaires et indiciaires formulées dans la plateforme intersyndicale ;
- la création d'un comité technique partiaire ;

- une stabilité d'emploi égale pour les collaborateurs techniques et les agents des laboratoires du C.N.R.S. ;
- la participation de représentants du personnel aux commissions de dérogation ;
- l'amélioration des régimes de retraite complémentaire IPACTE et IGRANTE ainsi que l'amélioration de la pension vieillesse et l'avancement de l'âge de la retraite de la Sécurité Sociale ;
- la normalisation de la situation des personnels « sans cadre », vacataires et sur contrats de « droit privé » en donnant à ces personnels des rémunérations et des garanties identiques aux nôtres et en les intégrant dans des postes C.N.R.S. ;
- la création d'une commission d'hygiène et de sécurité.

Amélioration des œuvres sociales

Le Congrès décide d'engager une action pour doter le personnel du C.N.R.S. d'œuvres sociales décentes.

Il charge le Conseil national de proposer ce programme à l'intersyndicale et au Syndicat national des chercheurs scientifiques pour que puisse se faire une action commune sur cette question.

PROGRAMME ADOPTE PAR LE CONGRES :

I. — Existence au C.N.R.S. d'un véritable service social alimenté par un versement de l'administration se montant à 2 % de la masse des salaires, dont la gestion devrait être paritaire afin d'attribuer :

- un budget important pour créer et assurer le fonctionnement des cantines dont la gestion serait assurée par les usagers ;
- un budget important pour les sports et les loisirs ;
- un fonds d'entraide pour les besoins exceptionnels ;
- une caisse de prêt à long terme facilitant l'accès à la propriété ;

- un budget important en faveur de l'enfance : création de colonies de vacances, bourses de vacances versées automatiquement, arbre de Noël, création de crèches et de centres aérés pour les jeudis et les petites vacances.

Pour toutes les activités sur le lieu de travail, l'administration devra mettre à la disposition du personnel les implantations et locaux utiles.

Il serait nécessaire que la répartition de l'actuel fonds « longue maladie » soit automatique comme c'est le cas pour les fonctionnaires ; ce qui entraînerait comme nous le demandons une modification du statut.

Il faut que l'administration du C.N.R.S. développe le programme de construction et mette effectivement à la disposition du personnel des logements dont les loyers soient modérés, dont l'implantation soit choisie en tenant compte

du lieu de travail, et dont le maintien dans les lieux ne soit plus fonction d'un poste au C.N.R.S.

II. — Dans l'immédiat, et tenant compte de la situation actuelle le Congrès demande :

- l'augmentation considérable du budget du C.A.E.S. sur la base des propositions du bureau du C.A.E.S. (1,07 millions) ;
- l'augmentation du budget de la commission d'aide exceptionnelle pour qu'elle attribue automatiquement la com-

pensation en cas de longue maladie et pour que dans les cas difficiles, elle puisse verser un complément aux retraites actuellement insuffisantes, et pour accorder une aide aux femmes qui élèvent elles-mêmes leurs enfants après expiration du congé de maternité ;

- l'attribution par l'administration de personnel en nombre suffisant pour le fonctionnement des œuvres sociales, et l'attribution dans les labos de locaux pour les activités locales du C.A.E.S.

Défense de la recherche scientifique et du C.N.R.S.

LE 8^e CONGRES a examiné la situation alarmante de l'Université et de la Recherche scientifique. En ce qui concerne le C.N.R.S., il a constaté que son expansion était trois fois plus lente que celle du reste de la Recherche civile. Cette politique est en contradiction avec l'intérêt du pays et la législation (décret n° 59-1398 du 9 décembre 1959) qui assigne au C.N.R.S. le rôle essentiel de « développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres ».

Cette stagnation du C.N.R.S. en effectifs et en moyens est accentuée par la création d'organismes spéciaux qui tendent à écarter le C.N.R.S. des recherches dans certains domaines en voie d'expansion.

Le Congrès a constaté l'augmentation considérable des moyens de la Recherche militaire, face à la misère de la Recherche civile, et à la misère particulièrement scandaleuse de la Recherche fondamentale (recherche militaire 85 %, recherche civile 15 % dont 2,5 % pour la Recherche fondamentale).

Le Congrès dénonce les tentatives d'utilisation par les grandes sociétés capitalistes, à leur seul profit, des laboratoires d'Etat, par le biais des contrats de recherches. Ces tentatives sont encouragées sinon aidées directement par le Pouvoir actuel.

Notre syndicat réaffirme sa position sur les contacts avec l'industrie. Ces contacts peuvent être utiles, à condition qu'ils n'aliènent pas l'indépendance des laboratoires, et ne gênent en rien les recherches à but général.

En conséquence, le Congrès mandate le Conseil National pour :

- Engager une grande campagne dans l'opinion publique et mobiliser l'ensemble des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. aux côtés de tous les personnels de l'Université et de la Recherche pour organiser la défense du C.N.R.S. et de la Recherche fondamentale ;

- Obtenir par notre action avec les syndicats de chercheurs et de techniciens et administratifs du C.N.R.S. une expansion minimum pour le C.N.R.S. de 40 % par an ;

- Obtenir, dans l'immédiat, la création de postes supplémentaires (400 pour les chercheurs, 700 pour les techniciens) et l'augmentation de 40 % des crédits d'équipement et de paiement ;

- Lutter contre les détournements de la science à des fins destructrices, et agir avec l'ensemble des travailleurs pour un désarmement général et l'utilisation des crédits de recherche à des fins pacifiques ;

- Continuer l'action décidée lors du précédent Congrès pour un fonctionnement plus démocratique du C.N.R.S., par une participation plus grande des élus du Comité National à la direction, par une représentation de notre cadre au Comité National et par la participation des personnels chercheurs, techniciens, administratifs, ouvriers, fonctionnaires à la gestion du C.N.R.S. au sein d'un Comité technique paritaire.

Renforcement de l'organisation

Pour assurer la satisfaction de nos revendications de salaires et de statut,

Pour contribuer efficacement à la défense de la Recherche scientifique et du C.N.R.S.,

Pour poursuivre et intensifier l'action pour la défense des libertés syndicales, de la démocratie et de la paix,

LE 8^e CONGRES mandate le Conseil National pour renforcer l'organisation en :

- créant, là où cela n'existe pas encore, une section de notre syndicat, dirigé par un bureau syndical, dans chaque laboratoire ;

- développant dans nos sections l'activité locale permanente du syndicat (réunions des adhérents, section locale du C.A.E.S., action auprès des patrons, etc.) ;

- faisant participer l'ensemble des travailleurs à l'activité syndicale ;

- faisant une campagne systématique de recrutement ;

- organisant des écoles syndicales.

LE 8^e CONGRES enregistre les progrès du syndicat en province, et insiste tout particulièrement sur la nécessité d'accroître considérablement l'aide du Conseil National aux sections de province en :

- assurant la présence effective des camarades de province aux conseils nationaux ;

- élaborant un matériel adapté aux nombreux problèmes qui se posent en province ;

— assurant aussi souvent que cela sera nécessaire le déplacement en province de responsables nationaux.

LE 8^e CONGRES mandate également le Conseil National pour :

- maintenir et développer les décisions des deux précédents Congrès relatives aux divers personnels « sans cadre » en organisant ces personnels pour obtenir, en premier lieu, l'assimilation au C.N.R.S. la plus complète possible, et ensuite la normalisation de la situation de ces personnels en les plaçant en priorité sur les postes de contractuels du C.N.R.S. créés ou devenus vacants ;

- étudier la situation des vacataires et des personnels sous contrats de « droit privé » ;

- étudier les problèmes liés à la titularisation et, en particulier les garanties de stabilité d'emploi et l'amélioration des retraites.

LE 8^e CONGRES se félicite que le sentiment de la nécessité de l'unité syndicale, fasse de grands progrès dans l'esprit de tous les travailleurs.

Il appelle de façon pressante au renforcement du syndicat C.G.T., qui travaille à la réalisation de l'unité syndicale, et où tous les techniciens et administratifs du C.N.R.S. ont leur place, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Le Gérant : F. REIDE.